



1 JOUR

ACCESSIBLE
EN FORMATION CONTINUE



Lieu de la formation
Faculté de santé d'Angers

Contact

Cécile RUET
cecile.ruet@univ-angers.fr
02 41 73 58 83

**Responsable
de la formation**

Stéphane MALBRANQUE
Médecin légiste, CHU Angers
StMalbranque@chu-angers.fr

Adresse web

www.univ-angers.fr/fcsante



Partenaire



**FACULTÉ
DE SANTÉ**

UNIVERSITÉ D'ANGERS

WEBINAIRE CERTIFICAT DE DÉCÈS (L'OBSTACLE MÉDICO-LÉGAL À L'OCCASION DU CONSTAT DE DÉCÈS)

— Présentation

Constater un décès et remplir un certificat de décès, le médecin généraliste ou hospitalier doit avoir la capacité de diagnostiquer, dater, constater. Cette formation permettra au praticien de pouvoir avoir les connaissances nécessaires pour assurer cette mission.

— Objectifs

— Lors de la rédaction d'un certificat de décès, savoir déterminer quels cas nécessitent de cocher la mention d'obstacle médico-légal à l'inhumation

— Public visé

— Médecins généralistes et médecins de toutes spécialités confrontés à la rédaction de certificats de décès.



Mise à jour | Novembre 2024 | Impression service reprographie UA

28 rue Roger Amsler | CS 74521 | 49045 Angers
Cedex 01 | Tél. 02 41 73 58 00
fcsante@contact.univ-angers.fr

— Programme

- Le certificat de décès : sections « case à cocher »
- Les signes positifs de mort
- La définition de l'OML
- Cas pratique illustré par des photos
- Séance de questions-réponses

— À noter

Organisation de la formation :

- Calendrier : le 14 janvier 2025 entre 13h et 14h
- Lieu de formation : diffusion sur teams (webinaire)
- Intervenants : médecins

Modalités pratiques :

- Inscription en ligne jusqu'au 10 janvier 2025
- Coût de la formation : en cours de validation

